



Héricy, le 19 mai 2020

À tous les membres du
Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira

**Salle de l'Orangerie
LE MARDI 26 MAI 2020
à 20 H 30**

et vous prie de vouloir bien assister à cette séance, en application du code général des collectivités territoriales, et notamment des articles L2121-7, L2121-10 et L2122-8.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Élections du Maire.
- 2°) Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.
- 3°) Élections des Adjoints au Maire.
- 4°) Indemnités des membres du Conseil Municipal.
- 5°) Délégation au Maire.
- 6°) Questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Porter un masque individuel.
- Se laver les mains avec une solution Hydroalcoolique (fournie à l'entrée).
- Avoir son stylo personnel pour la signature de la feuille d'emargement.
- Respecter les distances barrières.

La réunion sera publique, quoiqu'en nombre de personnes limité au respect des distances sanitaires.

Toute personne présente à cette réunion devra obligatoirement :

- Porter un masque individuel.
- Se laver les mains avec une solution Hydroalcoolique (fournie à l'entrée).
- Respecter les distances barrières.

Veuillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

